

Des programmes correctionnels efficaces : que nous révèle la recherche empirique et que ne révèle-t-elle pas?

Dans de nombreux pays, les politiques correctionnelles se sont transformées aussi radicalement que les tendances de la mode au cours des 25 dernières années. Par exemple, aux États-Unis, on est passé des expériences optimistes en matière de réadaptation des délinquants à l'imposition de peines sévères et au recours fréquent à l'incarcération.

Bien que ces changements soient compréhensibles dans le contexte socio-culturel et politique dans lequel ils s'inscrivent, ils n'ont que peu de liens avec la recherche empirique et la pratique. Dans le milieu scientifique, l'évolution est plus progressive et plus cohérente.

Les méta-analyses et autres synthèses de recherche réalisées récemment ont porté sur plus de 500 études contrôlées⁽²⁾. Bien qu'il y ait des variations importantes entre ces études, un tableau assez uniforme a été brossé des résultats recueillis sur plusieurs sujets fondamentaux. Cependant, dans d'autres domaines, les études sont inconsistantes ou insuffisantes.

Dans cet article, nous donnons un aperçu de ce que nous avons appris au sujet des programmes correctionnels efficaces et de ce qu'il nous reste à apprendre.

L'efficacité générale

Toutes les méta-analyses sur le traitement des délinquants permettent de croire que ceux qui reçoivent une forme ou une autre de traitement psychosocial ont plus de chances de s'améliorer que ceux qui n'en reçoivent pas. Cette conclusion ne repose pas sur des résultats positifs choisis, car plusieurs des auteurs qui ont procédé à une méta-analyse y ont souvent inclus des rapports de recherche non publiés.

De façon générale, l'effet de ce genre de traitement est relativement faible. Le traitement a pour effet de réduire le taux de récidive d'environ 10 % en moyenne. Cependant, même un résultat aussi faible peut permettre de réaliser des économies importantes⁽³⁾. Par ailleurs, de nombreux traitements médicaux reconnus pour leur grande valeur produisent des résultats semblables⁽⁴⁾. Des études méthodologiques indiquent aussi que la réduction maximale des taux de récidive pourrait en fait être de l'ordre de 30 à 40 %⁽⁵⁾.

Les différents types de traitement

Le degré d'efficacité des différents types de programmes varie considérablement. Les interventions fondées sur des théories du comportement criminel dont la validité a été empiriquement démontrée, et qui tiennent compte des facteurs criminogènes et des modes d'apprentissage et autres caractéristiques des délinquants (aptitude à répondre au traitement), donnent des résultats supérieurs⁽⁶⁾. En général, les programmes qui donnent de bons résultats sont fondés sur une approche comportementale, une approche cognitivo-comportementale ou une approche mixte.

Le counseling non structuré, l'approche psychodynamique, l'approche fondée sur l'introspection et l'approche non directive ont généralement moins d'effets. Il en est de même de la punition pure et simple, des mesures de dissuasion (telles que les camps de type militaire) ou des mesures ne comportant aucune dimension éducative ou psychosociale (comme la déjudiciarisation). On a même constaté que certains de ces programmes pouvaient avoir des effets négatifs.

L'intégrité des programmes

Diverses études semblent indiquer que les programmes ayant un degré d'intégrité élevé donnent de meilleurs résultats chez les délinquants. Cependant, si le programme est inapproprié au départ, les résultats ne seront pas meilleurs.

Un faible degré d'intégrité peut être attribuable aux facteurs suivants : programme mal structuré, manuel inexistant, formation insuffisante du personnel, obstacles de nature organisationnelle, résistance du personnel à l'étape de la mise en œuvre, incidents entraînant des changements politiques, modification peu méthodique du programme et absence d'une conception de base de la criminalité et du traitement⁽⁷⁾.

Bien entendu, tout programme a ses caractéristiques et ne peut être complètement uniformisé. Il est cependant important d'exercer un contrôle constant sur les éléments comme le travail d'élaboration, la structure organisationnelle, le choix et la formation du personnel, la communication et les règles en matière de prise de décisions.

Considérations d'ordre méthodologique

Une grande partie des écarts constatés entre les résultats des traitements est attribuable aux différences entre les méthodes suivies pour réaliser les études⁽⁸⁾. Il faut donc se garder de généraliser outre mesure les résultats d'une étude.

Les critères appliqués pour mesurer les effets des programmes sont tout particulièrement importants. Les effets des programmes mesurés à l'aide de critères de comportement, de criminalité et de récidive paraissent généralement moins importants que si on les mesure à l'aide de critères liés à l'adaptation au milieu carcéral, aux attitudes ou au changement de la personnalité. Les critères fiables et les longues périodes de suivi sont aussi associés à des effets moins importants.

Dans plusieurs études, les mesures des buts intermédiaires (comme le changement de la personnalité) ne sont généralement pas assez précises pour permettre l'établissement de prévisions fiables sur la criminalité, d'où l'importance de procéder à une évaluation approfondie du délinquant avant, durant et après le programme.

Le contexte

Les programmes appliqués dans la collectivité donnent généralement de meilleurs résultats que ceux appliqués en milieu carcéral. Cependant, certains programmes appliqués dans des établissements ont donné de bons résultats⁽⁹⁾.

Les effets néfastes de l'incarcération dépendent de facteurs individuels, de facteurs reliés au contexte et de facteurs organisationnels qu'il est possible de modifier, du moins en partie, dans le cadre des programmes. De nombreux délinquants ont un mode de vie qui comporte des dangers; le milieu carcéral peut leur offrir une certaine stabilité. Cependant, il ne faudrait pas se méprendre et croire que nous préconisons les programmes appliqués en milieu carcéral. L'incarcération devrait être une solution de dernier recours. Les évaluations systématiques du risque et de la dangerosité se sont avérées utiles à la prise des décisions en matière de placement⁽¹⁰⁾ et elles devraient être améliorées continuellement.

Les facteurs individuels

En se concentrant sur des facteurs individuels simples tels que l'âge, le sexe ou le genre d'infraction commise, on n'obtient généralement pas de résultats particulièrement intéressants. Il est plus efficace d'évaluer les troubles de la personnalité associés à un risque élevé (comme la psychopathie)⁽¹¹⁾, des facteurs criminogènes précis et l'aptitude à répondre au traitement⁽¹²⁾. Un mode d'apprentissage antisocial, un manque d'aptitudes sociales, l'impulsivité, la difficulté à s'exprimer verbalement et les problèmes neuropsychologiques indiquent un risque de récidive persistant⁽¹³⁾.

Il est utile de connaître ces facteurs non seulement pour déterminer les caractéristiques du traitement, mais aussi pour choisir le programme qui convient le mieux au délinquant. Par exemple, bien que les jeux de rôle et les programmes de développement des compétences en relations humaines peuvent aider les délinquants «ordinaires»⁽¹⁴⁾, ils peuvent donner des résultats contraires aux résultats escomptés dans le cas des psychopathes. Chez ces délinquants, les compétences acquises peuvent être utilisées à mauvais escient, de sorte que le taux de récidive peut être plus élevé chez ceux qui ont reçu un traitement que chez les autres⁽¹⁵⁾.

Le risque et le degré d'intensité du programme

Le principe du risque permet de croire que les délinquants à risque élevé ont besoin d'un traitement intensif, alors que les délinquants à faible risque ne devraient pas participer à un programme trop intensif (et onéreux). Cependant, il est difficile d'amener les délinquants à risque très élevé à changer, même un traitement intensif.

Une bonne façon de comprendre le lien existant entre le degré de risque et l'échec du programme est de se représenter la lettre «U» et de supposer que l'extrémité gauche du «U» représente un degré de risque élevé et que l'autre extrémité représente un degré de risque faible. C'est lorsque le risque est moyen, c'est-à-dire dans la partie inférieure du «U», que la correspondance entre le degré d'intensité du programme et le degré de risque établi revêt le plus d'importance.

L'intensité d'un programme peut également être influencée par d'autres facteurs. Par exemple, en général, les délinquants psychopathes fournissent moins d'efforts et semblent moins motivés⁽¹⁶⁾, de sorte qu'ils sont plus susceptibles de se voir offrir un traitement moins intensif ou d'abandonner le programme.

Caractéristiques de l'organisation et du personnel

Malheureusement, peu de recherches systématiques ont été effectuées sur les effets des caractéristiques de l'organisation, comme le climat qui règne au sein de l'établissement, le régime carcéral ou les relations avec les autres services, même si ces aspects varient considérablement d'un établissement à un autre⁽¹⁷⁾. Un régime carcéral bien structuré, axé sur les normes et le contrôle et où les facteurs émotionnels et sociaux sont pris en considération, peut contribuer non seulement à faciliter les interactions dans le cadre des programmes mais aussi à réduire la récidive dans l'avenir⁽¹⁸⁾.

De même, les effets des caractéristiques du personnel sont rarement étudiés. Cependant, des recherches menées en psychothérapie révèlent que les caractéristiques d'un thérapeute sont des éléments très importants d'une intervention efficace⁽¹⁹⁾. Pour qu'un traitement soit efficace, le personnel doit être choisi avec soin, il doit avoir reçu une formation particulière, être très motivé et être continuellement encadré. Si les employés chargés du programme n'ont pas les attitudes et la compétence qui conviennent compte tenu des buts et du contenu du programme, non seulement l'intégrité du traitement peut en souffrir, mais son efficacité peut en être diminuée.

Facteurs de protection naturels

Certaines personnes peuvent s'adapter relativement bien, sans aide professionnelle. Les aptitudes cognitives et sociales, un tempérament «facile», du succès à l'école ou dans les loisirs, l'attachement à une personne stable qui sert de modèle, le soutien de personnes autres que les membres de la famille, le fait d'avoir reçu une éducation fondée sur la compréhension et l'acceptation ou sur le respect de l'autorité et des normes établies sont tous des facteurs qui peuvent aider l'individu à se protéger⁽²⁰⁾.

Les programmes correctionnels ne tiennent généralement pas compte de ces facteurs. Cependant, les résultats des programmes conçus pour les jeunes contrevenants et des interventions auprès des jeunes à risque ont démontré qu'il peut être particulièrement efficace de travailler avec les jeunes contrevenants et les membres de leur famille⁽²¹⁾.

Malheureusement, il est beaucoup plus difficile d'atteindre ces résultats lorsqu'il s'agit de délinquants plus âgés ou de délinquants qui vivent en milieu carcéral. Leur milieu naturel est souvent gravement perturbé et on ne retrouve pas chez eux, habituellement, les facteurs individuels et sociaux qui pourraient contribuer à réduire la criminalité. Selon le contexte, certains de ces facteurs (comme le soutien d'un groupe de pairs déviants) pourraient même avoir des effets néfastes⁽²²⁾. On devrait néanmoins s'efforcer d'intégrer des facteurs de protection naturels dans les programmes⁽²³⁾.

Prévention de la rechute

Certains types de programmes sont relativement efficaces à court terme, mais s'avèrent inefficaces à long terme. Cependant, il serait possible de préserver les changements positifs que ces programmes ont produits chez les délinquants en offrant à ces derniers d'autres programmes ou des programmes de prévention de la rechute⁽²⁴⁾.

Bien que la nécessité d'offrir des services d'assistance postpénale efficaces ne soit pas mise en doute, il y a peu d'études qui portent sur la combinaison d'un traitement et de mesures de prévention de la rechute. Il faut aussi régler des problèmes pratiques tels que l'affectation des ressources⁽²⁵⁾.

Observations

Les évaluations empiriques des programmes correctionnels peuvent nous en apprendre plus que les nouvelles politiques de lutte contre le crime qui sont «à la mode». Bien que les recherches présentent encore un grand nombre de contradictions et ne répondent pas à toutes nos questions, il ressort clairement des résultats de recherche que les programmes correctionnels efficaces comportent un certain nombre d'éléments clés⁽²⁶⁾ :

- des attentes réalistes à l'égard des résultats;
- un fondement théorique solide;
- un niveau de service qui correspond aux résultats de l'évaluation du risque;
- une intervention axée sur des facteurs criminogènes précis;
- une bonne connaissance des conséquences des renforcements appliqués;
- l'apprentissage de la maîtrise de soi et de la réflexion et l'acquisition d'aptitudes sociales;
- le choix du type de programme en fonction des caractéristiques du délinquant et des employés;
- un personnel motivé, formé et supervisé qui a été choisi avec soin;
- un régime carcéral qui permet l'acceptation et les récompenses et qui comporte une structure et des mécanismes de contrôle;
- la neutralisation des réseaux sociaux criminogènes;
- le renforcement des facteurs de protection «naturels»;
- un degré élevé d'intégrité du programme;
- le choix et l'évaluation d'objectifs de traitement intermédiaires appropriés;
- l'évaluation et le contrôle des changements observés dans le comportement du délinquant;
- un programme de prévention de la rechute et un programme d'assistance postpénale.

(1) Bismarckstr. 1, 91054, Erlangen, Allemagne.

(2) Plus d'une douzaine de méta-analyses sur le traitement des délinquants ont déjà été publiées. Pour en obtenir un aperçu, voir LÖSEL, F., «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of

meta-évaluations», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 79-111. Voir aussi PALMER, T., *The Re-emergence of Correctional Intervention*, Newbury Park, Sage Publications, 1992. En raison de l'espace limité dont nous disposons, seules les deux méta-analyses les plus détaillées sont citées. Voir ANDREWS, D.A., ZINGER, I., HOGE, R.D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F.T., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, n^(o) 28, 1990, p. 369-404. Voir aussi LIPSEY, M.W., «Juvenile delinquency treatment: A meta-analytic inquiry into variability of effects», *Meta-analysis for Explanation*, sous la direction de T.D. Cook, H. Cooper, D.S. Cordray, H. Hartmann, L.V. Hedges, R.L. Light, T.A. Louis et F. Mosteller, New York, Russell Sage Foundation, 1992, p. 83-127.

(3) PRENTKY, R. et BURGESS, A.W., «Rehabilitation of child molesters: A cost-benefit analysis», *Child Trauma I: Issues and Research*, sous la direction de A.W. Burgess, New York, Garland, 1992, p. 417-442.

(4) LIPSEY, M.W. et WILSON, D.B., «The efficacy of psychological, educational and behavioral treatment», *American Psychologist*, vol. 48, 1993, p. 1181-1209.

(5) Par exemple, les taux élevés de non-récidive des groupes témoins, le manque de fiabilité du traitement et des instruments de mesure des résultats et la dichotomisation des variables contribuent à réduire les effets potentiels.

(6) ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson, 1994.

(7) HOLLIN, C.R., «The meanings and implications of program integrity», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 195-208. Voir aussi LÖSEL, F., «Working with young offenders: The impact of meta-analyses», *Clinical Approaches to Working with Young Offenders*, sous la direction de C.R. Hollin et K. Howells, Chichester, John Wiley & Sons, 1996, p. 57-82.

(8) LIPSEY, «Juvenile delinquency treatment: A meta-analytic inquiry into variability of effects». Pour une comparaison avec d'autres études, voir LÖSEL, «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations».

(9) ANDREWS, ZINGER, HOGE, BONTA, GENDREAU et CULLEN, «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis». Voir aussi LÖSEL, F., «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses», *Psychology, Crime & Law*, n^(o) 2, 1995, p. 19-39.

(10) BONTA, J., ANDREWS, D.A. et MOTIUK, L.L., *Dynamic Risk Assessment and Effective Treatment*, communication présentée à la réunion annuelle de l'American Society of Criminology à

Phoenix, en 1993. Voir aussi BONTA, J. et MOTIUK, L.L., «Classification to halfway houses: A quasi-experimental evaluation», *Criminology*, n^(o) 28, 1990, p. 497-506. Voir également BONTA, J. et MOTIUK, L.L., «Inmate classification», *Journal of Criminal Justice*, n^(o) 20, 1992, p. 343-353.

(11) HARE, R.D., «Psychopathy: A clinical construct whose time has come», *Criminal Justice and Behavior* (sous presse).

(12) ANDREWS et BONTA, *The Psychology of Criminal Conduct*.

(13) MOFFITT, T., «Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior: A developmental taxonomy», *Psychological Review*, n^(o) 100, 1993, p. 674-701.

(14) ROSS, R.R. et FABIANO, E.A., *Time to Think: A Cognitive Model of Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation*, Johnson City, Institute of Social Sciences and Arts, 1985.

(15) RICE, M.E., HARRIS, G.T. et CORMIER, C.A., «An evaluation of a maximum security therapeutic community for psychopaths and other mentally disordered offenders», *Law and Human Behavior*, n^(o) 16, 1992, p. 399-412.

(16) OGLOFF, J.R.P., WONG, S. et GREENWOOD, A., «Treating criminal psychopaths in a therapeutic community program», *Behavioral Sciences and the Law*, n^(o) 8, 1990, p. 181-190.

(17) BONTA, J. et GENDREAU, P. «Reexamining the cruel and unusual punishment of prison life», *Law and Human Behavior*, n^(o) 14, 1990, p. 347-372. Voir aussi MOOS, R., *Evaluating Correctional and Community Settings*, New York, John Wiley & Sons, 1975.

(18) MOOS, *Evaluating Correctional and Community Settings*. Voir aussi LÖSEL, F., «Protective effects of social resources in adolescents at high risk for antisocial behavior», *Cross-national Longitudinal Research on Human Development and Criminal Behavior*, sous la direction de H.J. Kerner et E.G.M. Weitekamp, Dordrecht, Kluwer, 1994, p. 281-301. Voir également RUTTER, M., MAUGHAN, B., MORTIMORE, P. et OUSTON, J., *Fifteen Thousand Hours: Secondary Schools and Their Effects on Children*, Londres, Open Books, 1979.

(19) PORPORINO, F.J. et BAYLIS, E., «Designing a progressive penology: The evolution of Canadian federal corrections», *Criminal Behaviour and Mental Health*, n^(o) 3, 1993, p. 268-289. Voir aussi LÖSEL, F. et BLIESENER, T., «Psychology in prison: Role assessment and testing of an organizational model», *Criminal Behavior and the Justice System: Psychological Perspectives*, sous la direction de H. Wegener, F. Lösel et J. Haisch, New York, Springer-Verlag, 1989, p. 419-439.

(20) LÖSEL, F. et BLIESENER, T., «Some high-risk adolescents do not develop conduct problems: A

study of protective factors», *International Journal of Behavioral Development*, n^(o) 17, 1994, p. 753-777. Voir aussi RUTTER, M., «Resilience in the face of adversity: Protective factors and resistance to psychiatric disorder», *British Journal of Psychiatry*, vol. 147, 1985, p. 598-611. Voir également STOUTHAMER-LOEBER, M., LOEBER, R., FARRINGTON, D.P., ZHANG, Q., VAN KAMMEN, W. et MAGUIN, E., «The double edge of protective and risk factors for delinquency: Interrelations and developmental patterns», *Development and Psychopathology*, n^(o) 5, 1993, p. 683-701.

(21) TREMBLAY, R.E. et CRAIG, W., «Developmental crime prevention», *Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention*, sous la direction de M. Tonry et D.P. Farrington, Chicago, The University of Chicago Press, 1995, p. 151-236. Voir aussi YOSHIKAWA, H., «Prevention as cumulative protection: Effects of early family support and education on chronic delinquency and its risks», *Psychological Bulletin*, vol. 115, 1994, p. 28-54.

(22) BENDER, D., *Psychische Widerstandsfähigkeit im Jugendalter: Eine Längsschnittstudie im Multiproblem-Milieu* [Resilience in Adolescence: A Longitudinal Study in Multiproblem Milieus], Thèse de doctorat, University de Erlangen-Nürnberg, 1995. Voir aussi LÖSEL F., *Resilience and Protective Functions in Adolescence*, discours-programme présenté à la cinquième conférence biennale de l'European Association for Research on Adolescence, à Liège, Belgique, 1996.

(23) MOTIUK, L.L., «L'utilisation des facteurs familiaux pour évaluer le risque et les besoins des délinquants», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n^(o) 2, 1995, p. 19-22. Voir aussi PORPORINO et BAYLIS, «Designing a progressive penology: The evolution of Canadian federal corrections».

(24) LAWS, D.R., *Relapse Prevention with Sex Offenders*, New York, Guilford Press, 1989.

(25) EXWORTH, T., «Compulsory care in the community: A review of the proposals for compulsory supervision and treatment of the mentally ill in the community», *Criminal Behaviour and Mental Health*, n^(o) 5, 1995, p. 218-241.

(26) Pour obtenir un aperçu plus complet, voir GENDREAU, P., «The principles of effective intervention with offenders», *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, sous la direction de A.T. Harland, Thousand Oaks, Sage, 1996.